

Association déclarée à but non lucratif, régie par la loi 1901, l'ADSEA a pour objectif de concourir à la prévention et au traitement des difficultés qui conduisent les plus fragiles dans un processus d'exclusion et de marginalisation.

Elle gère sur le département plusieurs établissements et services dans les domaines suivants :

- La prévention spécialisée ;
- La protection de l'enfance ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'insertion sociale et professionnelle.



Association Loi 1901.

| | |
|--|--|
| Membre d'Honneur : Monsieur Raymond LEGEAIS | |
| Président : Monsieur Yves MUSEREAU | |
| Vice-Présidents : Madame Béatrice SALLABERRY Madame Marie-Hélène VIGILANT Monsieur Robert TIMON | |
| Secrétaire : Monsieur Jean-Claude PROISY | Secrétaire Adjoint : Madame Anne PIGNON |
| Trésorier : Monsieur Bernard RENAULT | Trésorier Adjoint : Monsieur Joël VERDY |
| Membres : Monsieur Jean-Claude BONHUMEAU Monsieur Jean-Claude BONNEFON Monsieur Roland BOUET Monsieur Yves CONTENT Monsieur Casimir GRZEGORZEK Monsieur Christian NEEL Monsieur Jackie ROUSSILLON | |
| Membres actifs : Madame KUPFER – M. PUAUD | |



Prévention

PÔLE PRÉVENTION

Prévention spécialisée et médiation sociale

- **Équipe de prévention spécialisée de Poitiers, Châtelleraut et Grand' Angoulême**

En référence à l'arrêté du 4 Juillet 1972, les éducateurs de prévention rencontrent les jeunes, les familles, dans leur milieu naturel de vie, sans qu'il existe un mandat administratif ou judiciaire nominatif. L'action éducative respecte donc rigoureusement la libre adhésion et l'anonymat.

Cette relation est basée avant tout sur la confiance mutuelle, en offrant des réponses adaptées, notamment des actions collectives de prévention.

Les équipes se penchent quotidiennement sur les processus de marginalisation et mènent des actions spécifiques.

Les grands principes d'interventions éducatives sont : La relation individuelle, la contribution au développement d'une action globale, le développement des réseaux de solidarité.

- **Médiation sociale et éducative à Poitiers**

La médiation sociale et éducative vise, à la prévention et au règlement des conflits dans l'habitat social et le transport et l'espace public.

Les modalités d'intervention sont clairement définies :

- La veille sociale ;
- Les saisines réalisées par les bailleurs sociaux, la ville de Poitiers ou la régie de transport ;
- Les actions de prévention des conflits.

La légitimité du médiateur à intervenir lors des litiges, à régler, se construit à partir d'une veille sociale territorialisée, des actions d'appui aux dynamiques locales menées avec les habitants et du lien social, qu'il a construit avec ces mêmes habitants.

PÔLE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET MÉDIATION SOCIALE

Directeur de Pôle :

M. DELESTRE

- ✉ 8 allée du Parchemin
86180 BUXEROLLES
☎ 05 49 01 08 35
✉ prev.poitiers@adsea86.fr
 - ✉ 5 rue Charles Cros
86100 CHÂTELLERAULT
☎ 05 49 15 28 64
✉ prev.chatel@adsea86.fr
- Directeur adjoint :
- M. MICHAUD**
- ✉ 5 rue de la Gendarmerie
16400 LA COURONNE
☎ 09 81 94 81 36
✉ prev.angouleme@adsea86.fr

Protection de l'enfance

PÔLE ENFANCE

Foyers Éducatifs Mixtes (FEM)

Internat spécialisé de 51 places, habilité justice et aide sociale concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide Sociale à l'Enfance.

L'établissement est organisé en quatre unités :

- Trois Foyers pouvant accueillir 27 jeunes âgés de 12 à 18 ans (voir plus), tous situés en ville.
- Une unité d'**Accueil personnalisé en milieu naturel (APMN)**, pouvant aider 24 jeunes âgés de 16 à 21 ans en hébergement, à partir d'un accueil diversifié (appartements, chambres en ville, structures collectives telles que résidence habitat jeunes ou internats scolaires, appartements partagés pour mineurs non accompagnés, etc.) et d'un accompagnement éducatif personnalisé et individualisé.

Centre Éducatif et de FORMation Départemental (CEFORD)

L'établissement est habilité à accueillir des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur jusqu'à 21 ans.

Les adolescents sont confiés par les Juges des Enfants, les services de l'**Aide sociale à l'enfance (ASE)** ou sur proposition de la **MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)**.

Le **CEFORD** a pour but :

- D'évaluer et de construire un projet éducatif individuel ;
- De répondre aux besoins spécifiques de chaque adolescent(e) à tout moment de son évolution en maintenant la continuité de l'action éducative ;
- De valider ses acquis ;
- De découvrir des métiers ;
- De l'aider à une meilleure insertion professionnelle, intégration sociale et réintégration scolaire ;

dans l'objectif que chaque adolescent puisse se reconnaître, en tant qu'acteur, dans le secteur scolaire et professionnel traditionnel.

Dispositif d'Accueil pour Mineur Isolé Étranger (DAMIE)

Le dispositif a pour objectif d'accueillir sur Poitiers et Châtellerauld **34** mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service par l'**ASE** dans le cadre de :

- L'assistance éducative (art. 375 et suivants du Code Civil) ;
- Une tutelle d'État (art. 390 et 391 du Code Civil) ;
- Un contrat jeune majeur (art. L221 du **CASF Code de l'action sociale et des familles**).

Les jeunes sont accueillis dans des « appartements partagés » pouvant accueillir 3 jeunes, offrant à la fois un espace individuel (chambre) et collectif (pièces communes).

L'équipe éducative est chargée de développer une action éducative contribuant à mettre en œuvre les missions de protection, d'éducation et d'insertion.

C'est un lieu d'apprentissage à l'autonomie afin de permettre à chaque jeune accueilli une sortie de dispositif dans de bonnes conditions.

PÔLE ENFANCE - FEM

Directeur de Pôle : M. MICHEL

Directeur adjoint :

M. BOUCABEILLE

- ✉ 15 rue du Général Reibel
86100 CHATELLERAULT
☎ 05 49 21 14 11
✉ fem86@adsea86.fr

PÔLE ENFANCE - CEFORD

Directeur de Pôle : M. MICHEL

Directeur adjoint :

M. BOUCABEILLE

- ✉ Avenue de la Naurais Bachaud
86530 NAINTRE
☎ 05 49 86 00 22
✉ ceford86@adsea86.fr

PÔLE ENFANCE - DAMIE

Directeur de Pôle : M. MICHEL

Directeur adjoint :

M. BOUCABEILLE

- ✉ 9, Rue Camille Girault
86180 BUXEROLLES
☎ 05 49 37 91 60
✉ damie86@adsea86.fr

Service d'Accueil pour Mineur Non Accompagné (SAMNA)

Le service a pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne **70** mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public.

Les jeunes sont confiés au service par l'ASE dans le cadre de :

L'assistance éducative (art. 375 et suivants du Code Civil) ;

Une tutelle d'État (art. 390 et 391 du Code Civil) ;

Un contrat jeune majeur (art. L221 du CASF).

Les jeunes sont accueillis dans des « appartements partagés » pouvant accueillir 3 jeunes, offrant à la fois un espace individuel (chambre) et collectif (pièces communes).

L'équipe éducative est chargée, de développer une action éducative contribuant à mettre en œuvre les missions de protection, d'éducation et d'insertion.

C'est un lieu d'apprentissage à l'autonomie afin de permettre à chaque jeune accueilli une sortie de dispositif dans de bonnes conditions.

Service d'Insertion Jeunes Majeur(e)s

Le service accueille sur l'ensemble du territoire de la Vienne 72 jeunes garçons ou filles âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeunes Majeurs (art. L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel.

Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés).

Les jeunes sont accueillis dans des appartements individuels (48 sur tout le département, selon le lieu de vie et le projet du jeune), mais aussi « partagés », pouvant intégrer trois jeunes avec chambre individuelle et espace commun (6 sur Poitiers et communes alentours et 2 sur Châtellerauld).

L'équipe éducative est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en terme d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.

Pôle de Réparation pénale d'investigation de Soutien éducatif et de Médiation (PRISM)

- **Investigation MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative) : 364 mineurs**

Sur décision du Juge des enfants, ces services ont pour mission d'apporter une aide à la décision du magistrat, au civil comme au pénal.

Il s'agit d'une démarche de recueil d'informations, d'analyse et d'évaluation de la situation d'un mineur pour proposer des solutions adaptées.

- **Réparation pénale pour mineur : 156 mineurs par an**

Ordonnée par le Parquet et le Juge des enfants vis-à-vis d'un mineur auteur d'un acte délictueux, la mesure de réparation vise à favoriser la restauration d'un rapport constructif à la société en soutenant l'exercice de la fonction parentale et en prenant en compte la victime.

PÔLE ENFANCE - SAMNA

Directeur de Pôle : M. MICHEL

Directeur adjoint :
M. BOUCABELLE

- ✉ 9, Rue Camille Girault
86180 BUXEROLLES
☎ 05 49 37 91 60
☎ 06 26 10 74 48
✉ samna86@adsea86.fr

PÔLE ENFANCE - SIJM

Directeur de Pôle : M. MICHEL

Directeur adjoint :
M. BOUCABELLE

- ✉ 9, Rue Camille Girault
86180 BUXEROLLES
☎ 05 49 37 91 60
✉ sijm86@adsea86.fr

PRISM

Directeur de pôle :
M. DELAFOND

- ✉ 14 rue de la Demi-Lune
86000 POITIERS
☎ 05 49 00 26 52
✉ prism@adsea86.fr

Soutien à la parentalité

Pôle de Réparation pénale d'investigation de Soutien éducatif et de Médiation (PRISM)

- **Enquête Juge aux affaires familiales** : 60 mesures / an

Dans le cadre d'un contentieux familial, le Juge aux affaires familiales peut prévoir le recueil d'informations visant à l'aider dans sa prise de décision concernant l'avenir des enfants après la séparation ou les liens avec les grands parents.

- **Médiation**

Médiation familiale adressée par le Juge aux affaires familiales ou à la demande directe des intéressés : 50 / an. La médiation vise à aider les parents à élaborer par eux-mêmes des solutions aux conflits qui les opposent et qui concernent l'exercice de l'autorité parentale dans l'intérêt de l'enfant.

- **Audition d'enfants**

Il s'agit d'entendre, à la demande du Juge aux affaires familiales ou bien de la Cour d'appel, comme la loi le prévoit, tout enfant qui en fait la demande, à la condition qu'il ait le discernement.

- **Service d'Intervention Éducative en Milieu Ouvert (SIEMO)** : 125 mesures / an

Dans l'objectif de prévenir les difficultés éducatives, le Conseil Général propose aux parents, qui en sont demandeurs, des mesures administratives de soutien éducatif (AED). Des mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) peuvent également être ordonnées par la Justice.

Aide aux victimes SAVI 86

PRISM

- **Service d'Aide aux Victimes (SAVI)**

Le SAVI 86 appartient au réseau national INAVEM France Victimes (**Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation**).

Il accueille toute personne victime directe ou indirecte d'infraction (violences volontaires, conjugales, familiales, agressions sexuelles, menaces, accidents de la circulation, atteintes aux biens, ...) ayant subi un préjudice (matériel, moral, corporel, d'agrément, ...) et qui se sent atteinte dans son intégrité.

Le service intervient à la demande de la victime ou sur réquisition du Procureur de la République, gratuitement et en toute confidentialité.

- **Bureau d'aide aux victimes**

Le Bureau d'aide aux victimes est tenu par le **SAVI 86** au sein du **TGI (Tribunal de Grande Instance)** de Poitiers pour notamment accompagner les victimes aux audiences correctionnelles.

- **Administration Ad'hoc** : 20 mesures / an

Un magistrat peut désigner un administrateur Ad'hoc pour assurer la protection des intérêts du mineur lorsque celle-ci n'est pas complètement exercée par ses représentants légaux.

Deux postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie complètent ce dispositif tant en direction des victimes que des mis en cause.

PRISM – SAVI 86

Directeur de pôle :

M. DELAFOND

- ✉ 16 rue de la Demi-Lune
86000 POITIERS

☎ 05 49 88 01 13

✉ prism@adsea86.fr

Horaires :

du lundi au vendredi

9h00-12h30/13h30-17h00

Mandats judiciaires présententiels

Pôle de Réparation pénale d'Investigation de Soutien éducatif et de Médiation (PRISM)

• Enquête Sociale Rapide (ESR)

Mesure d'investigation, qui vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir l'insertion sociale de la personne contrevenante.

• Enquête de personnalité

Mesure d'investigation, qui doit permettre aux magistrats de mieux se représenter la personne, au-delà de sa situation de mis en examen.

• Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif (CJSE)

Il permet d'éviter ou d'organiser la rupture familiale, professionnelle et sociale tout en initiant un travail de prise de conscience et de responsabilisation du mis en cause.

• Médiation pénale

Il s'agit d'une mesure d'alternative aux poursuites ordonnée par le Parquet.

Dans le cadre de certaines infractions de faible gravité, le procureur peut proposer une médiation afin d'assurer la réparation du dommage causé à la victime.

Cette médiation peut également viser à mettre fin au trouble résultant de l'infraction.

Il s'agit de faire rencontrer auteur et victime, avec leur accord, pour tenter de nouer ou renouer un dialogue entre eux et trouver des solutions ; C'est le cas notamment des infractions au sein de la famille.

Stage AVC pour les auteurs de violences conjugales

Le stage de responsabilité pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple, a pour objectif de permettre aux auteurs de violences conjugales de réfléchir sur les actes qu'ils ont posés et ainsi les sensibiliser sur les conséquences familiales, personnelles, voire pénales, de leur violence.

Stage SDUS de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

L'objectif de ce stage (SDUS) est d'induire une prise de conscience des risques liés à l'usage des drogues sur le plan sanitaire ainsi que les implications pénales et sociales de cette conduite, afin de décourager les consommations et d'éviter notamment l'installation des usages problématiques. Le public visé par ces stages pédagogiques est essentiellement l'utilisateur, peu ou pas encore dépendant, et pour qui la mesure de rappel à la loi ne semble pas adaptée.

Le stage est payant et proposé aux contrevenants par le Procureur de la République, principalement via la procédure de composition pénale.

Stage de responsabilité parentale

Il a pour objectif de rappeler à des parents, dont le comportement révèle une carence de l'autorité parentale, les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant.

La démarche consiste également à les responsabiliser, les soutenir, pour éviter la récurrence de leur(s) enfant(s).

Stage de citoyenneté

Le stage de citoyenneté consiste à rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société.

De par la réflexion suscitée et la remise en question, le stage vise également à favoriser l'insertion sociale du mis en cause.

Insertion sociale et professionnelle

Service d'Insertion Sociale pour Adultes (SISA)

Le **SISA** est implanté depuis 1979 sur Châtelleraut.

Son secteur d'intervention s'étend sur les 47 communes de la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraudais.

Il porte 2 grands pôles :

- Le Pôle Hébergement ;
- Le Pôle Mobilité.

Le Pôle Hébergement

Des accueils pluriels :

SISA – PÔLE HÉBERGEMENT

Directrice de pôle :
Mme PEIGNELIN

- 31 avenue Pierre Abelin
86100 CHATELLERAULT
- 05 49 02 17 00
- sisa@adsea86.fr

• Le CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

| Missions | Modalités | Capacité |
|--|--|---|
| Accueillir et héberger dans l'objectif de faire valoir les droits et l'accès au logement des personnes et familles en grandes difficultés. | Il assure un accompagnement social et/ou éducatif afin de favoriser l'insertion des personnes dans leur environnement social, professionnel et de maintenir l'unité familiale. | 40 Personnes (Pers.) ; 14 Appartements ; 1 Place dédiée aux femmes victimes de violences. |

• L'ALT : Allocation Logement Temporaire

| Missions | Modalités | Capacité |
|---|--|---|
| Offrir un logement sur une durée limitée pour des personnes en situation d'urgence. | Séjour limité 6 mois, renouvelable une fois. | 6 Pers. / 2 appartements ; 1 Place convention avec le SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation) ; 1 Place femmes victimes de violences. |

• L'IML : InterMédiation Locative

| Missions | Modalités | Capacité |
|--|--|---------------------------------------|
| Accompagner le relogement de publics présentant des difficultés d'accès au parc locatif social ou privé par de la sous-location. | Préparer l'accès au logement. Rechercher des logements auprès de bailleurs privés ou publics. Assurer un accompagnement social. Travailler sur un glissement de bail à terme. | 3 IML Châtelleraut ; 1 IML Loudun. |

Des modes d'accompagnement adaptés :

Permettre de soutenir les ménages ayant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement adapté à leur situation financière, familiale, sociale.

ASLL

Accompagnement Social Lié au Logement

Mesures Diagnostic (2 mois) ;
Mesures Maintien dans le logement (6 mois) ;
Mesures Accès au logement (6 mois).

Au domicile des personnes.

AVDL

Accompagnement Vers et Dans le Logement

En fonction des besoins.

En sortie du CHRS ;
Au domicile de la personne ;
Dans des logements de type ALT.

Le Pôle Hébergement (suite)

Des services complémentaires :

- **Collectif Mobilier / SISA**

Destiné aux ménages les plus modestes sur prescription des travailleurs sociaux.

Micro-crédit pour l'acquisition de matériel de première nécessité : Neuf, sous garantie, à prix coûtant (électroménager, literie...). Le **SISA** organise la livraison des produits à domicile.

- **ADN (Agence du Don en Nature) / SISA**

Le **SISA** est partenaire de « l'Agence du Don en Nature » qui collecte les invendus neufs non alimentaires (produits d'hygiène, entretien, maison, vêtements...) auprès de plus de 130 entreprises responsables.

L'objectif de ce partenariat est de permettre aux personnes accompagnées par le **SISA**, l'accès à une grande diversité de produits de qualité à un très faible coût.

Des ateliers socio-esthétiques gratuits sont proposés.

- **Microcrédit**

Le **SISA** est inscrit en 2018 comme opérateur de la plateforme microcrédit départementale de la Vienne portée par l'**UDAF (Union Départementale des Affaires Familiales)**.

Ce micro-crédit est destiné aux particuliers exclus du système bancaire classique.

Le montant des prêts peut être de 300 € à 4 000 €, sans frais de dossier, sur une durée de remboursement de 6 à 60 mois.

Le microcrédit permet de financer :

- L'évolution professionnelle ;
- Les frais d'inscription à une formation ;
- Les dépenses liées à une recherche d'emploi (automobile, scooter, permis de conduire...).

Le Pôle Mobilité

Créée en 2012, cette structure permet aux personnes d'accéder à une meilleure mobilité (durable et autonome afin de faciliter et permettre leur insertion professionnelle).

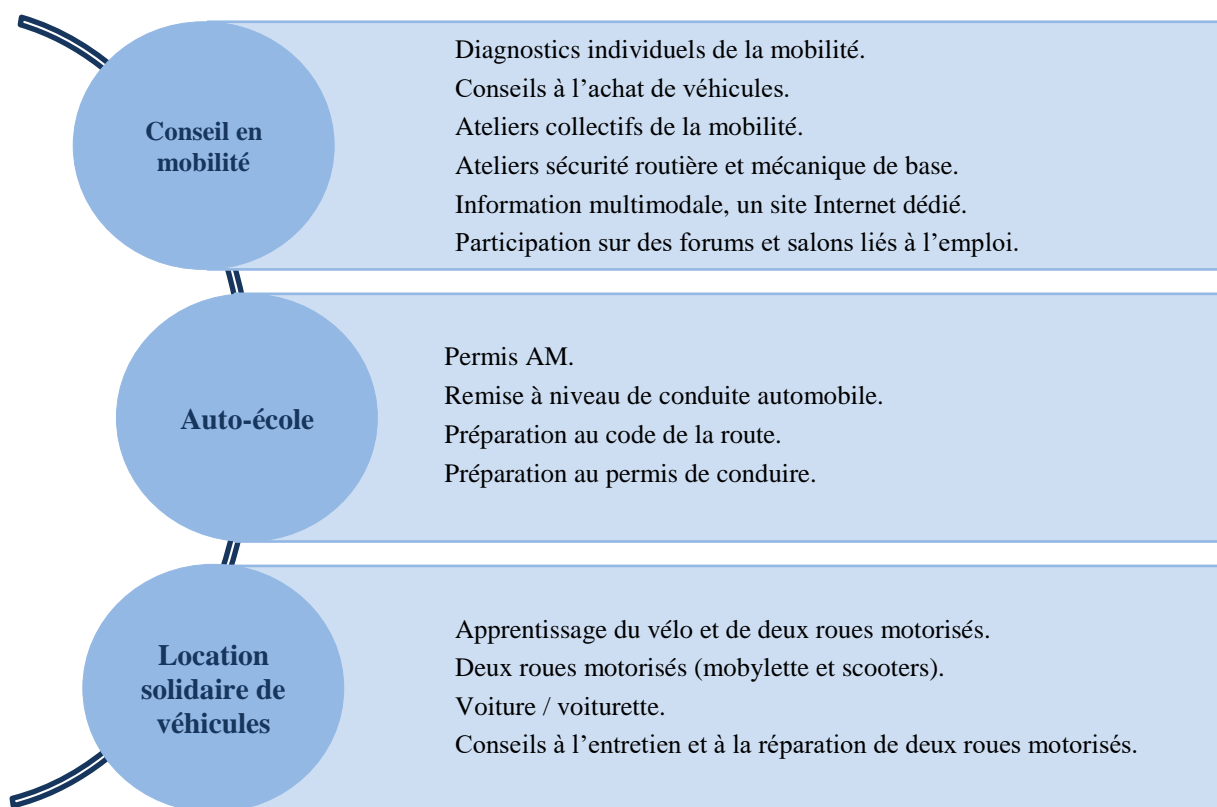
Le Pôle Mobilité est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de 10 personnes :

Conseillers en mobilité, mécaniciens, monitrices auto-école, personnels administratifs et de direction.

Il met à disposition :

- 3 voitures auto-école ;
- 1 simulateur de conduite ;
- 5 voitures de location, dont 1 voiture sans permis ;
- 50 deux-roues ;
- 1 camion de dépannage.

Une offre de services diversifiés :



Une plateforme départementale de la mobilité :

Le pôle mobilité de Châtelleraut anime depuis début 2018 une plateforme départementale de la mobilité.

La plateforme mobilité est un lieu ressources départemental pour toutes les questions de mobilité.

Elle propose :

- Des bilans de compétences mobilité ;
- Un accompagnement individualisé pour trouver des solutions mobilité ;
- Des ateliers collectifs autour des déplacements ;
- Un site internet ;
- Une permanence téléphonique.

SISA – PÔLE MOBILITÉ

Directrice de pôle :
Mme PEIGNELIN

- ✉ 209 Grand'Rue de Châteauneuf
86100 CHATELLERAULT
- ☎ 05 49 02 87 40
- ✉ polemobilite.sisa@adsea86.fr

Pôle CART : Centres d'Adaptation et de Redynamisation par le Travail Poitiers et Châtelleraut

Dans le cadre du Projet associatif de l'ADSEA 86, les deux CART (CART Poitiers et CART Châtelleraut) sont organisés en Pôle.

Le principe du **Pôle CART** est d'établir une synergie et une dynamique globale, à la fois thématique et territoriale, au sein de laquelle s'inscrivent les 2 établissements, de Poitiers et de Châtelleraut.

Les **CART** accueillent des jeunes adultes, hommes et femmes âgés de 18 à 30 ans orientés par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** de la Vienne et des départements limitrophes pour une prise en charge de trois ans et dix-huit mois supplémentaires si nécessaire en **Service d'Accompagnement à la Sortie (SAS)**.

PÔLE CART

Directeur de pôle :

M. CHARLES

Directrice adjointe :

Mme GONTIER

- **CART POITIERS**

✉ 46 rue de Slovénie
86000 POITIERS

☎ 05 49 45 72 02

✉ secretariat-cartpoitiers@adsea86.fr

- **CART CHÂTELLERAULT**

✉ 2 rue Georges Rouault
86100 CHATELLERAULT

☎ 05 49 21 29 95

✉ cart-chatel@adsea86.fr

- **La mission**

Il s'agit de proposer un accompagnement global impliquant une pluralité de prestations de services dans un processus d'apprentissage d'autonomie et d'insertion sociale et professionnelle.

- **L'objectif**

L'objectif est de développer et de valoriser des compétences pour permettre aux jeunes adultes de :

- Vivre en situation d'autonomie dans leur propre logement ;
- Constituer un réseau social et amical ;
- Trouver une place dans le monde du travail en milieu ordinaire.

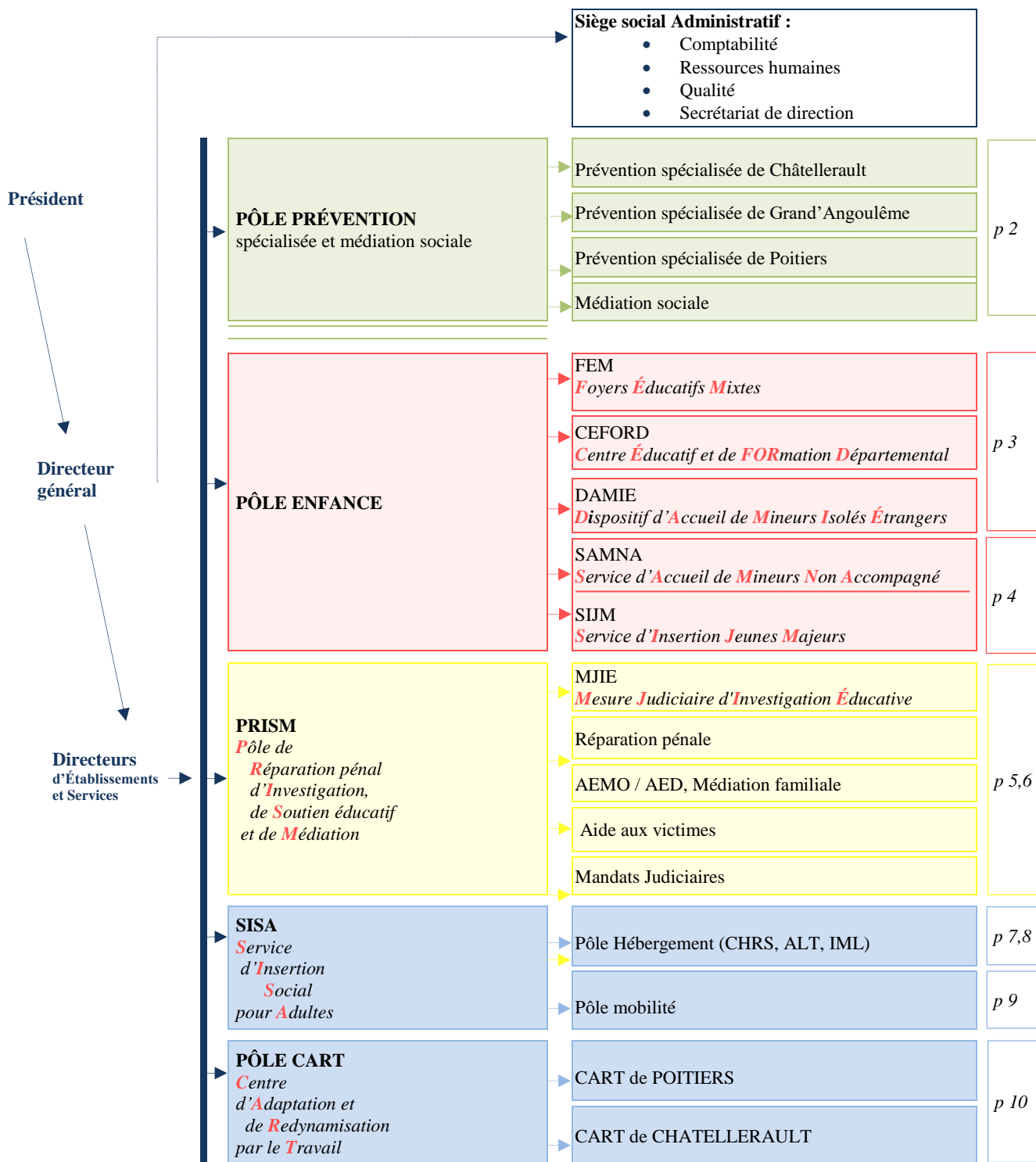
- **Les moyens**

Pour répondre à la mission de ces établissements, le pôle s'est organisé en services transversaux aux deux établissements.

- Un **Service Admission Accueil (SAA)** ;
- Un **Service Social et Habitat (SAS)** ;
- Un **Service Social et professionnel (SSP)** ;
- Un **Service Gestion du Temps Libre (SGTL)** ;
- Un **Service Mobilité Déplacement (SMD)** ;
- Un **Service d'Accompagnement à la Sortie (SAS)**.

- **Les résultats**

Depuis leur création, les **CART** ont permis l'autonomie sociale de 80 % des personnes et avec pour plus de 18 %, une activité professionnelle en milieu ordinaire.



Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

8 allée du Parchemin - 86180 BUXEROLLES

Tél. : 05 49 61 06 00 - Mail : contact@adsea86.fr - site Internet : www.adsea86.fr



**INSERTION
SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE**

PÔLE CART

Poitiers et Châtelleraut

- Service admission accueil
- Service social et habitat
- Service social et professionnel
- Service gestion du temps libre
- Service mobilité déplacement
- Service d'accompagnement à la sortie

SISA

Pôle Hébergement

Accueils pluriels

- CHRS
- ALT
- IML

Modes

d'accompagnements adaptés

- ASLL
- AVDL

Services complémentaires

- Collectif mobilier / SISA
- ADN /SISA
- Microcrédit

Pôle Mobilité

- Conseil en mobilité
- Auto-école
- Location solidaire de véhicule
- Plateforme départementale de mobilité

**INSERTION
SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE**

PRÉVENTION

• **PÔLE
PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE
ET MÉDIATION
SOCIALE**

- Médiation sociale et éducative

PRÉVENTION

**PROTECTION
DE L'ENFANCE**

PRISM

- MJIE (PJJ)
- Réparation pénale pour mineur (PJJ)

**PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE**

- Équipes Prévention
 - Angoulême
 - Châtelleraut
 - Poitiers

PÔLE ENFANCE

FEM

- 3 Foyers
- APMN

CEFORD

- MECS
- ITEP

DAMIE

(Poitiers Châtelleraut)

SAMNA

(ensemble de la Vienne)

SIJM

(ensemble de la Vienne)

**PROTECTION
DE L'ENFANCE**

Les établissements et services par domaine

Mise à jour le 14/10/2021

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

MANDATAIRES JUDICIAIRES PRÉSENTENTIELS

AIDE AUX VICTIMES

PRISM (suite)

- Enquête JAF
- Médiation
- Audition d'enfant
- SIEMO
 - AEMO
 - AED
- ESR
- Enquête de personnalité
- CJSE
- Médiation pénale
- Stage AVC
- Stage SDUS
- Stage de responsabilité parentale
- Stage de citoyenneté
- SAVI
- Bureau d'aide aux victimes
- Administration Ad'hoc

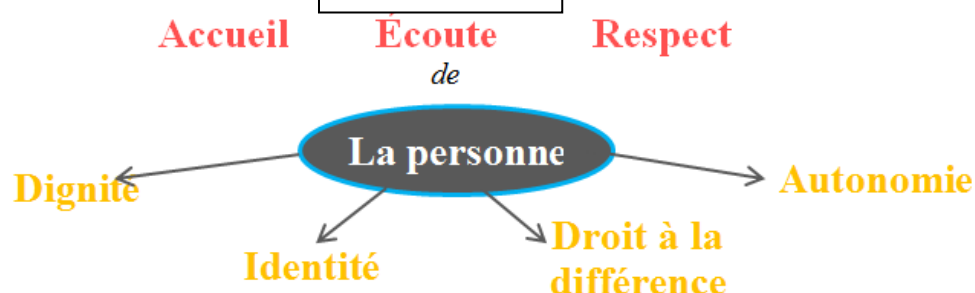
SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

MANDATAIRES JUDICIAIRES PRÉSENTENTIELS

AIDE AUX VICTIMES

Les valeurs de l'ADSEA de la Vienne

L'aide apportée aux personnes exclues et souffrantes exige humanité et savoir-faire ; Elle suppose un engagement personnel et collectif des professionnels, salariés et des bénévoles fondé sur **les valeurs portées par l'ADSEA : Accueil et écoute, respect de la personne dans toutes ses composantes humaines : Dignité, identité, droit à la différence, autonomie.**

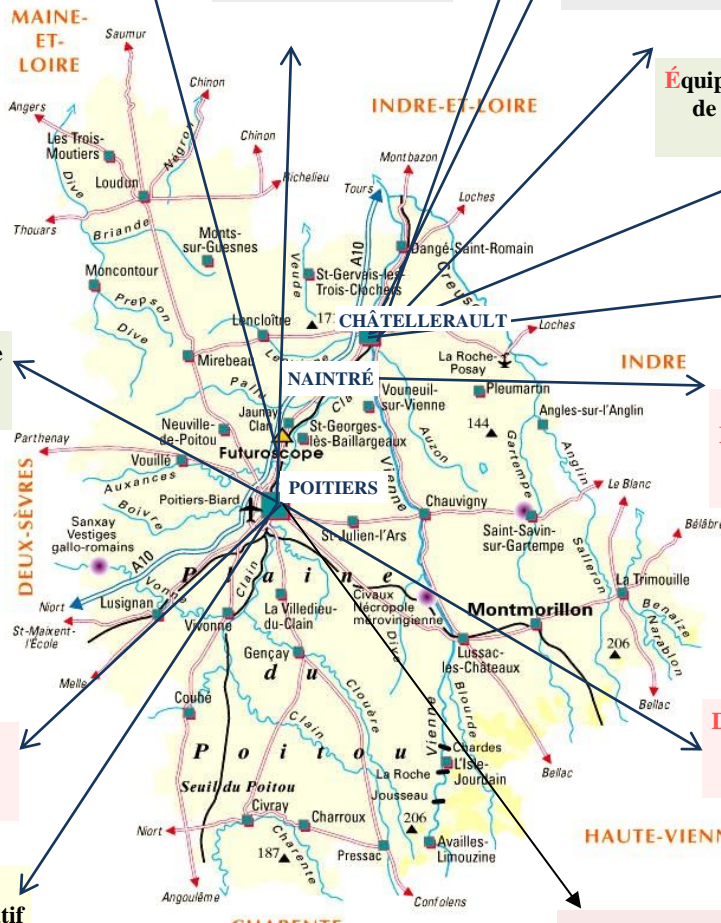


**Centre d'Adaptation et de Redynamisation
par le Travail (CART)**
Poitiers (86)

**Centre d'Adaptation et de Redynamisation
par le Travail (CART)**
Châtellerault (86)

ADSEA Siège social
Buxerolles (86)

**Service d'Insertion Sociale pour Adultes
(SISA)**
Châtellerault (86)



**Équipe de Prévention Spécialisée
de Châtellerault (PREV_C)**
Châtellerault (86)
(SISA)
Châtellerault (86)

**Foyers Éducatifs Mixtes
(FEM)**
Châtellerault (86)

**Équipe de Prévention Spécialisée
de Poitiers (PREV_P)**
Buxerolles (86)

**Centre Éducatif et de
FORMATION Départemental
(CEFORD)**
Naintré (86)

**Service d'Accueil de Mineurs
Non Accompagnés (SAMNA)**
Poitiers(86)

**Dispositif d'Accueil de Mineurs
Isolés Étrangers (DAMIE)**
Poitiers (86)

**Pôle de Réparation pénale,
d'Investigation, de Soutien éducatif
et de Médiation (PRISM)**
Poitiers (86)

**Service d'Insertion Jeunes
Majeurs (SIJM)**
Poitiers (86)

**Équipe de Prévention Spécialisée
d'Angoulême (PREV_A)**
Angoulême (16)



Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
8 allée du Parchemin - 86180 BUXEROLLES
Tél. : 05 49 61 06 00 - Mail : contact@adsea86.fr - site Internet : www.adsea86.fr

Prévention Poitiers :

- ✉ 8 allée du Parchemin
86180 BUXEROLLES
- ☎ 05 49 01 08 35
- ✉ prev.poitiers@adsea86.fr

Prévention Châtelleraut :

- ✉ 5 rue Charles Cros
86100 CHÂTELLERAULT
- ☎ 05 49 15 28 64
- ✉ prev.chatel@adsea86.fr

Prévention Angoulême :

- ✉ 5 rue de la Gendarmerie
16400 LA COURONNE
- ☎ 09 81 94 81 36
- ✉ prev.angouleme@adsea86.fr

FEM :

- ✉ 15 rue du Général Reibel
86100 CHATELLERAULT
- ☎ 05 49 21 14 11
- ✉ fem86@adsea86.fr

CEFORD :

- ✉ Avenue de la Naurais
Bachaud
86530 NAINTRE
- ☎ 05 49 86 00 22
- ✉ ceford86@adsea86.fr

DAMIE :

- ✉ 9 Rue Camille Girault
86180 BUXEROLLES
- ☎ 05 49 37 91 60
- ✉ damie86@adsea86.fr

SIE 16-17

- ✉ 3, Rue du Clos Fleuri
17100 SAINTES
- ☎ 05 46 73 14 68
- ✉ sie16-17@adsea86.fr

SIJM :

- ✉ 9 Rue Camille Girault
86180 BUXEROLLES
- ☎ 05 49 37 91 60
- ✉ sijm86@adsea86.fr

SAMNA :

- ✉ 9 Rue Camille Girault
86180 BUXEROLLES
- ☎ 05 49 37 91 60
- ☎ 06 26 10 74 48
- ✉ samna86@adsea86.fr

SISA Pôle Hébergement :

- ✉ 31 avenue Pierre Abelin
86100 CHATELLERAULT
- ☎ 05 49 02 17 00
- ✉ sisa@adsea86.fr

SISA Pôle Mobilité :

- ✉ 209 Grand'Rue de
Châteauneuf
86100 CHATELLERAULT
- ☎ 05 49 02 87 40
- ✉ polemobilite.sisa@adsea86.fr

PRISM :

- ✉ 14-16 rue de la Demi-Lune
86000 POITIERS
- ☎ 05 49 00 26 52
- ✉ prism@adsea86.fr

CART de Poitiers :

- **CART POITIERS**
- ✉ 46 rue de Slovénie
86000 POITIERS
- ☎ 05 49 45 72 02
- ✉ secretariat-
cartpoitiers@adsea86.fr

CART de Châtelleraut :

- **CART CHÂTELLERAULT**
- ✉ 2 rue Georges Rouault
86100 CHATELLERAULT
- ☎ 05 49 21 29 95
- ✉ cart-chatel@adsea86.fr

Siège social :

- ✉ 8 allée du Parchemin
86180 BUXEROLLES
- ☎ 05 49 61 06 00
- ✉ contact@adsea86.fr

